



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

27 novembre 2021

avec la participation de 101 adhérents présents ou représentés

Tel : 06 07 29 85 35

Site : <http://a10gratuite.free.fr>

courriel : a10gratuite@free.fr

Cher(e) Adhérent(e),

*Vous trouverez ci-dessous le compte rendu de notre Assemblée Générale annuelle. Nous remercions les présents, ainsi que ceux qui nous ont fait parvenir leur pouvoir et le renouvellement de leur cotisation. **Nous invitons ceux qui ne l'ont pas encore fait à nous retourner le bulletin ci-dessous.***

*Pour le Conseil d'administration
Le Président : Jean Claude LAGRON*

Nous avons salué la présence de Mmes Martine CARRÉ, Présidente, et Raymonde GODIN, trésorière de l'association St Prest environnement, qui poursuivent avec détermination leur combat contre la mise en concession de la RN 154. Nous avons également salué la présence de Mme Pascale COUDEVILLE, Présidente de Bien Vivre à la Ville du Bois qui agit notamment contre le transfert de trafic de l'A10 vers la RN 20 en raison du péage sur l'A10.

I - RAPPORT MORAL

Cette AG 2021 est un peu singulière car nous n'avons pas pu en tenir en 2020 en raison du confinement, mais aussi par ce qu'elle marque le 20^{ème} anniversaire de l'association.

La crise sanitaire a profondément affecté le tissu social et le monde associatif. La plupart de nos manifestations publiques ont dû être annulées. Nous avons cependant poursuivi notre action dans les formes appropriées à la situation.

Le point le plus important de la dernière période, mais aussi pour celle qui s'ouvre, est **le rapport - et ses suites - de la commission d'enquête sénatoriale sur le contrôle, la régulation et l'évolution des concessions autoroutières**. Cette commission d'enquête n'est pas le fruit du hasard. Plusieurs rapports ou initiatives d'importance l'avaient précédé : Cour des comptes (2003-2008-2013), Autorité de la concurrence (2014), Commission du développement durable de l'Assemblée Nationale (2014), projets de loi de nationalisation des autoroutes (groupes Communistes 2014), ARAFER (2018), interpellations parlementaires... et puis, **ne l'oublions surtout pas**, notre séminaire au Sénat en 2017. A témoin le fait que cette commission d'enquête a pris sa source dans l'initiative de deux sénateurs de l'Essonne Jocelyne GUIDEZ et Vincent DELAHAYE (qui fut le rapporteur de la commission), soutenus par leur groupe l'Union centriste.

Il faut retenir trois points saillants de ce rapport :

- Auditionnée par la commission, la ministre des transports a enfin reconnu l'inacceptabilité des péages pour les trajets du quotidien allant jusqu'à proposer la gratuité pour le trafic local, alors qu'elle s'y était jusque-là opposée
- La mise en évidence du gigantesque holdup pratiqué par les concessionnaires sur le dos des usagers. Le rapport mentionne que la rentabilité attendue des concessions historiques sera réalisée en 2022. Or, les concessions vont perdurer jusqu'en 2034-2036 ce qui permettra, par exemple, à Vinci et à Eiffage d'empocher 32 milliards supplémentaires
- La commission recommande de mettre fin aux péages péri urbains, en particulier le péage de Dourdan, et ceci sans compensation financière pour Cofiroute

Le 6 mai 2021, au Sénat, en séance plénière, nous avons assisté au débat sur ce rapport. Ce débat a montré tout à la fois un relatif consensus sur l'état des lieux mais des divergences profondes sur les réformes à opérer. Les concessionnaires disposent encore de solides appuis au Sénat et à l'Assemblée Nationale. A l'occasion de ce débat trois sénateurs de l'Essonne sont intervenus avec pertinence : Mme. Jocelyne GUIDEZ et M. Jean Raymond HUGONET ainsi que le rapporteur, M. Vincent DELAHAYE.

Suite à leurs interventions, les réponses du ministre des transports ont été affligeantes de démission politique. Sa seule visée est la défense du statu quo... en attendant de quitter le ministère.

Pour autant, nous sommes entrés dans une étape nouvelle de notre combat.

Comme nous l'avons souligné lors de notre conférence de presse du 25 septembre 2020, notre ambition est que ce rapport ne soit pas un rapport de plus.

Selon nous, **l'activité parlementaire ne peut plus se limiter à interpeller le gouvernement mais à légiférer.** C'est pourquoi nous avons rédigé un projet de proposition de loi que nous avons adressé aux présidents des groupes politiques des deux chambres ainsi qu'aux parlementaires du 78 et 91. Nous nous félicitons que cette idée soit reprise par plusieurs initiatives parlementaires, même si elles sont d'inégales ambitions.

- Proposition de loi du groupe les Républicains au Sénat *tendant à assurer un partage équilibré des bénéfices imprévus générés par les concessions d'autoroutes entre les usagers, les autorités concédantes et les concessionnaires*
- Proposition de loi des groupes communistes du Sénat et de l'Assemblée Nationale *relative à la nationalisation des sociétés concessionnaires d'autoroutes et à l'affectation des dividendes à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France*
- Proposition de résolution du groupe PS au Sénat *invitant le Gouvernement à solliciter un avis juridique (Conseil d'Etat) sur la légalité et les conditions d'amendement ou de résiliation des concessions autoroutières historiques*
- Proposition de loi de Nicolas DUPONT-AIGNAN *visant à la réappropriation des sociétés concessionnaires d'autoroutes*
- D'autres propositions de loi semblent en cours d'examen

Dans le cadre des élections de 2022, plusieurs candidats ont émis des propositions allant dans ce sens. Face à ces offensives, les ministres se terrent et se taisent en regardant ailleurs.

C'est pourquoi notre Conseil d'administration se fixe comme objectifs d'actions :

- Pousser les groupes parlementaires et les parlementaires de nos départements à prendre jusqu'au bout leurs responsabilités législatives
- De se rendre au ministère des transports le 9 décembre 2021 à 15 h pour demander au ministre quelles suites il entend donner aux préconisations de la commission d'enquête
- Tenir une conférence de presse avant les élections de 2022 afin de dresser le bilan de la législature, tant au niveau de l'Etat que de l'activité de nos parlementaires
- Continuer inlassablement à renforcer nos liens avec les élus locaux, notamment les maires.

Dans la dernière période nous avons rencontré beaucoup d'élus, particulièrement les nouveaux maires élus en 2020 : Bullion, Sermaise, Boissy sous St Yon, Etampes, Dourdan, Roinville, Lardy, Ablis, Sonchamp, Bonnelles, Corbreuse, St Cyr sous Dourdan, Etréchy, Le Val St Germain, Les Granges le Roi, la Forêt le Roi, Boenville le Gaillard, St Arnoult, Le Perray en Yvelines, Ste Mesme.

A l'exception des maires de Bonnelles, St Arnoult et du Perray, tous ont rejoint le Comité pour la gratuité. Les présidents d'agglomération : Entre Juine et Renarde, Dourdan-Hurepoix, Rambouillet Territoires, Cœur d'Essonne ont eux aussi rejoint le Comité des élus. Nous avons rencontré les parlementaires : B. Bouley, J. Guidez, J-R Hugonet, M-P Rixain, A. Bergé.

Durant la période, plusieurs parlementaires ont interpellé le gouvernement : F. Marlin, J. Guidez, J-R Hugonet, B. Bouley, M-P Rixain, N. Dupont-Aignan.

Le 21 mai 2021, avant les élections régionales et départementales, nous avons tenu une conférence de presse pour faire le bilan des mandatures de ces assemblées territoriales. Ce bilan a été très critique à l'encontre du Conseil régional d'Ile de France et des Conseils départementaux de l'Essonne et des Yvelines. Ils ont rivalisé d'immobilisme.

Le parc et la gare routière de Longvilliers ont enfin été ouverts au public. A cette occasion nous avons publié un communiqué de presse saluant cette réalisation qui a été intégralement financée par les usagers de l'autoroute.

Interventions des adhérents.

Pourquoi des villes importantes très concernées, dont les maires sont au comité des élus pour la gratuité ne nous subventionnent pas, alors que de petites communes le font. Idem pour les communautés de communes ?

L'abandon du TCSP et de la requalification de la RN 20 est dénoncé alors que des moyens considérables sont engloutis dans la ville nouvelle Paris-Saclay et le Grand Paris.

A la différence des élus de l'Essonne, ceux des Yvelines ont toujours fait preuve d'une grande indifférence à notre action. Lors des dernières rencontres, notamment avec les élus de la nouvelle communauté de communes, Rambouillet Territoires, avez-vous senti une évolution de leur perception du problème ? Réponse : oui avec son Président, non avec certains maires de RT et les conseillers départementaux du sud Yvelines (voir ci-dessus).

Il est regrettable que les élus rambolitains se soient toujours opposés à la prolongation du RER jusqu'à Rambouillet.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité

II – RÉSUMÉ DU RAPPORT FINANCIER

Le compte de résultat de l'exercice 2020/2021, avec un total des charges à 2329.06 € et un total des produits à 3125,00 €, présente un excédent de 795.94 €.

Dépenses significatives : réalisation de 10 oriflammes pour accompagner et mieux signaler notre présence sur les lieux publics pour un coût de 1331.88 €, manifestation au péage le 16 septembre (tracts et annexes) pour un coût de 410 €. Cette année encore, nos charges en frais postaux ont encore été faibles car nous avons un stock conséquent d'enveloppes pré timbrées.

Pour les produits : les cotisations des adhérents s'élèvent à 1465 €, les subventions communales et départementale (CD 91) à 1660 €.

Nous attirons l'attention sur l'importance du renouvellement annuel des cotisations, à la fois pour des raisons financières mais surtout comme témoignage de notre détermination.

Le budget prévisionnel pour l'exercice 2021/2022 s'établit à 5300 €. Nous avons l'intention d'investir dans une imprimante et de reconstituer notre stock d'enveloppes pré timbrées.

Intervention des adhérents

Le décalage entre le nombre d'adhérents et le nombre de cotisants réguliers fait l'objet de questions. C'est, en effet, un problème récurrent. Le solutionner est l'affaire de chacun(e).

Le rapport financier est adopté à l'unanimité

III - RENOUELEMENT DU TIERS SORTANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres renouvelables sont : Mmes. FISCHER, LABBAT et M. HURTAUD

Deux nouvelles candidatures sont soumises à l'approbation de l'AG : Mme. Rose PAQUET des Granges le Roi et M. Patrick JOUMIER de Dourdan

A l'unanimité, l'AG renouvelle les mandats des trois administrateurs sortants et élit les deux nouveaux administrateurs

Au dos, votre bulletin de renouvellement de cotisation 2022

***Nous vous invitons à renouveler votre cotisation annuelle.
Vous manifesterez ainsi votre détermination pour obtenir la gratuité.
Votre cotisation est un soutien moral très important et contribue à financer nos actions.***

Je renouvelle ma cotisation pour 2022

Nom et prénom Tel :.....

Adresse

Adresse électronique.....

Membre : 5 euros

Membre souscripteur : 25 euros

*Chèques à libeller au nom de A10 GRATUITE,
et à envoyer à A10 GRATUITE, 8 rue du Lavoir, 78 730 Saint Arnoult en Yvelines.*